

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JUN 2015**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL (Lot), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARTEL, sous la Présidence de Monsieur José SANTAMARTA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2015

PRESENTS : José SANTAMARTA, Maire – Madeleine CAYRE, 1^e adjoint – Jean-Pascal TESSEYRE, 2^e adjoint – Josiane DAUBET, 3^e adjoint – Marc FOLTZ, 4^e adjoint – Nathalie VERGNES, 5^e adjoint – Jean-Luc ROQUES – Christian BOUQUIE – Valérie SAUDRAIS – Violène PONCHET – Sandrine SZYMANSKI – Colette VERGER – Olivier GIL – Marie-France LAVAL – Pierre VERDIER - Alain SUNE – Daniel GOUYGOUX

ABSENTS EXCUSES : Bernard RUEBENTHALER procuration Marc FOLTZ – Josiane DAUBET procuration Jean-Pascal TESSEYRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal du retard de Mme Daubet et de M. Gouygoux.

1- Approbation du procès verbal du dernier Conseil Municipal

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

* Arrivée de M. Gouygoux

2- Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme Saudrais

Secrétaire de séance adjoint : M. Verdier

3- Transfert de l'ensemble des versements du FPIC (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales) au profit de CAUVALDOR

M. le Maire : le Fond de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) consiste en ce que l'Etat prélève 2% des ressources fiscales communales et intercommunales les plus riches pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. . En 2015, l'Etat a distribué 1 milliard d'euros sous forme de PIC contre 650 millions d'euros en 2014. Ce fonds est prévu jusqu'en 2016.

CAUVALDOR a reçu un fonds de 922.556€ qui se compose de 412.923€ pour l'EPCI et 509.633€ pour les communes de CAUVALDOR. La règle générale prévoit de répartir les 509.633€ sur les 62 communes du territoire ; dans ce cas la commune de Martel recevrait 21.000€.

Toutefois, les communes peuvent renoncer à leur dotation au bénéfice de CAUVALDOR pour faire des fonds de concours qui permettront d'apporter des subventions conséquentes. D'après les calculs, 500.000€ de FPIC engendrerait 2.5 millions d'euros de subventions.

Il faut savoir que le 11 décembre 2014, la Commission permanente du Conseil Régional s'est réunie à Toulouse sous la présidence de M. Malvy où il a été défini de nouvelles règles de financement des communes et des intercommunalités. La Région soutient les projets publics sur les territoires ruraux dont la maîtrise d'ouvrage est communautaire. Les taux d'intervention de la Région varieront de 15 à 35% en fonction du potentiel financier. Si les communes veulent prétendre à une subvention du département, de la Région voire de l'Europe, il faut que le projet soit porté par CAUVALDOR.

Le transfert du FPIC au profit de CAUVALDOR sera possible si la majorité qualifiée des 2/3 des conseils communautaires est d'accord et si la totalité des communes vote avant le 30 juin 2015.

Mme Cayre : il faut être vigilant sur les critères de choix d'attribution des projets

M. Gouygoux : les 502.000€ de FPIC versés aux communes sont prévus uniquement pour l'investissement et non pour le fonctionnement avec 1 projet par commune.

M. le Maire : le seuil d'investissement est de 10.000€.

Vote : Pour 19

4- Demande de prorogation du délai de dépôt de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

La commune a déjà demandé un report de mise aux normes en accessibilité de tous les bâtiments publics.

M. le Maire demande au conseil municipal de prolonger le délai de mise en accessibilité. L'Apave a établi un devis qui s'élève à 500.000€.

La commune de Martel compte beaucoup de bâtiments classés, une délibération nous permettra d'avoir plus de temps pour réaliser les travaux.

Vote : Pour 19

5- Rapport de la Commission Culture

M. Foltz :

- deux projections du film « Laurette 1942 » ont réuni 300 personnes.
- la Fête de la Musique s'est déroulée sur 3 jours, remerciements à tous ceux qui y ont participé et notamment à l'École de Musique du Pays de Martel.
- le groupe de travail « Fête du Patrimoine » s'est réuni plusieurs fois pour aider l'association Ballad'In Art à réaliser son projet lors des prochaines journées du Patrimoine.
- le musée va ouvrir ses portes au 1^{er} juillet. Les journées de l'Archéologie ont permis à 78 personnes de visiter le musée gratuitement. Du 1^{er} au 21 juillet, les bénévoles assureront seuls les 23 heures hebdomadaires de permanence puis ils seront secondés par Mme Marchesi, recrutée en emploi aidé qui assurera 11h30 par semaine au musée. L'ouverture du musée revient à 200€/mois alors qu'en 2013 il en coûtait 2.200€/mois. Il faut remercier les bénévoles de leur aide.
- le calendrier des manifestations de Martel représente un travail important (recueil des informations, création des affiches et affichage).
- le projet culturel de Martel a été adressé à tous les conseillers. Il a été soumis plusieurs fois à la commission « Culture et Tourisme » et sera enrichi par vos remarques. Ce projet devra être porté à la commission culturelle de notre pôle territorial puis à la commission du Pays d'art et d'Histoire et ensuite devant la commission Culture de Cauvaldor.
- le projet culturel de Cauvaldor est en cours d'élaboration avec l'aide de l'ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Pays de l'Aveyron, du Tarn, du Lot et du Tarn et Garonne). M. Foltz participe à ce projet.

M. Gouygoux : c'est un projet pharamineux que nos finances ne permettent pas, il n'y a pas que la culture et la culture ne rapporte pas de taxes à la commune. Il faut savoir combien vont coûter les études. J'avais proposé un projet global sous l'ancienne municipalité dans les locaux de l'ancienne maison de retraite concernant la santé, le médico-social et le social. Il y a des choix à faire et il n'y a pas que la culture, il faut créer des emplois sur le secteur.

Mme Cayre : nous ne négligerons pas les autres sujets pour la commune. Il faut aussi rappeler que la culture crée des emplois.

M. Gouygoux : je ne suis pas opposé à la culture mais il faudra faire des choix et se déterminer.

M. Verdier : c'est un travail intéressant qui a été réalisé et une très bonne avancée mais qu'il faut approfondir. Il faut être sûr que ce projet culturel a sa place dans les locaux de l'ancienne maison de retraite et ne faudrait-il pas plutôt y installer un pôle de santé.

M. le Maire : avec M. Foltz nous avons beaucoup travaillé sur le diagnostic (locaux, lieux, associations, ...).

Il faut travailler avec Cauvaldor, nous avons l'exemple de la zone économique de Cressensac qui a coûté 3 ou 4 millions d'euros et qui a avorté. Martel a fait 3 jours de Fête de la Musique sans que la municipalité débourse un sou, nous avons trouvé une association et des bénévoles. L'office de tourisme est trop petit maintenant que nous sommes Grands Sites, en venant sur place M. Liebus a convenu de nos problèmes de locaux. Nous avons un objectif et nous devons nous y tenir. Pour le domaine de la santé, une réunion a eu

lieu à St Denis-Lès Martel avec tous les professionnels de santé du canton et les élus, pour l'instant aucune décision n'a été prise.

6- Rapport de la Commission Voirie : demande d'achat partie chemin rural de la Roquette

M. Roques : il s'agit d'une demande d'achat de terrain à Loupchat et non à la Roquette.

M. le Maire demande un rapport à la commission Voirie.

M. Roques : il informe que le programme voirie communautaire a un budget d'investissement de 15.000€, cette année les travaux se feront rue du 19 mars, et un budget de fonctionnement de 17.000€ (5.000€ pour le fauchage, 11.000€ pour le point à temps et 1.000€ pour l'enrobé à froid). Le budget a baissé de 10.000€ par rapport à 2014.

Concernant la rue Droite, les panneaux seront posés à partir du 26 juin par les agents municipaux, des barrières provisoires seront mises en place en attente de réception des barrières définitives.

M. Gouygoux : demande si le propriétaire a fait un écrit concernant la voie de dégagement qui a été aménagée sur un terrain privé route du Tilliry. Il souhaiterait que la commission soit informée et qu'il y ait délibération en conseil municipal.

M. Roques : a reçu un accord verbal.

Cette situation va être régularisée.

7- Tirage au sort Jury d'Assises

Martel a 2 jurés à désigner mais il faut tirer au sort 6 personnes tous les ans avant le 15 juillet. Les conseillers tirent au sort un numéro de page puis un numéro d'inscription sur la liste électorale.

Ont été tirés au sort LAGUILLAUMIE André, ALVITRE Jean-Louis, GOUZOU Sandrine épouse BERGOUGNOUX, TOSSEM Nathalie épouse BLANCO, CHAPELLE Marianne, VAUCHER Emmanuelle épouse DEMEULEMEESTER.

Un courrier leur sera adressé.

8- Informations diverses

- M. le Maire remet à chaque conseiller municipal, pour information, la copie d'un courrier adressé par Madame la Préfète et la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot sur la situation financière de la commune. L'analyse des comptes montre un fort endettement et une faible capacité d'autofinancement, le budget annexe assainissement est préoccupant, la commune dispose d'une marge de manœuvre fiscale.
- Dossier sur la réfection du tympan de l'église St Maur : il manquait 15.000€. Par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, un appel aux dons a rapporté 18.565€.
M. SICARD, architecte des Bâtiments de France conseille de faire des travaux de démoussage et de remplacer des ardoises sur l'église St Maur, le coût des travaux s'élève à 10.000€ et il peut apporter 75% du montant donc la commune aurait à sa charge 2.500€.
M. le Maire et M. Foltz rencontrent le 08 juillet les responsables de la Fondation du Patrimoine pour utiliser le surplus des dons de la réfection du tympan à d'autres travaux.
L'église de Gluges nécessite 10.000€ de travaux, celle de Murel a besoin de travaux de maçonnerie, un devis sera demandé.
- M. le Maire met au vote l'acceptation d'un chèque d'acompte d'un montant de 16535,20€ de l'assureur Axa pour des travaux à l'école maternelle suite aux dégâts des eaux.

Vote : Pour 19

- Fixation des tarifs des sorties du centre aéré :
Jacquou Parc 14€/enfant
Parc Bellevue 15€/enfant
Parc le Conquill 12€/enfant
Sortie piscine 4,50€/enfant

Vote : Pour 19

- M. le Maire remercie l'association Animation Enfance pour le don de 900€.

9- Questions diverses

- Mme Vergnes propose de voter une motion contre le tracé T3.
M. Gouygoux : le conseil municipal ne peut pas voter cette motion car elle n'était pas à l'ordre du jour.
Mme Vergnes demande qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Mme Bourgeade : où en sont les travaux du local du centre médico-social ?
M. Bouquié : le local est trop humide et doit sécher avant de faire les travaux de peinture.
Mme Cayre : ce local avait depuis longtemps besoin de travaux de réfection et personne ne s'en était préoccupé.
- M. Roques : où en sont les travaux d'aménagement du parking Monti ?
M. le Maire : les crédits ont été votés et l'entreprise Brousse a été commandée, elle va intervenir.
- M. Gouygoux : l'association des Amis du Musée gère le musée de Martel sans délibération du conseil municipal.
M. Foltz : la convention est en cours.
- M. Gouygoux : au dernier conseil communautaire, M. Fenni a proposé la création d'une zone d'activités commerciales vers la Solev. Il demande que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour avoir la position du conseil municipal.
M. Verdier : ce n'est pas du ressort de la commune mais la municipalité ne peut-elle pas donner son avis sur ce sujet car son devenir est fortement impacté.
Mme Raynal : dans le cadre du PLU le zonage va être retravaillé mais les décisions de Cauvaldor ne peuvent pas être débattues en conseil municipal.
M. le Maire : M. Delrieu est venu me rencontrer pour m'informer que Cauvaldor voulait faire une zone artisanale. Les décisions en matière de zone artisanale appartiennent à Cauvaldor.
- M. Gouygoux : constate qu'à certains moments la secrétaire se retrouve seule à la mairie et propose que la nouvelle recrue en emploi aidé travaille à la médiathèque comme prévu et en remplacement à l'accueil et non au musée.
M. le Maire : présent au quotidien à la Mairie se rend compte du travail effectué par le personnel et des difficultés d'organisation du secrétariat due à une situation particulière mais rappelle ses engagements promis aux Martelais et maintient qu'une personne a été recrutée en emploi aidé essentiellement pour la médiathèque et pour le musée.

Fin du conseil à 21h35